

FGR- Inter UCR :

POUVOIR D'ACHAT, AUDIENCE AU MINISTERE DU TRAVAIL DU 19/04/2011

Une demande d'audience avait été envoyée au Premier ministre en février pour lui faire part des revendications des organisations de l'inter UCR en matière de pouvoir d'achat des retraités et de revalorisation des pensions (Elle avait été transmise au ministre du travail, « les contraintes (de l') emploi du temps très chargé (du 1^{er} ministre) ne lui permettant pas de nous recevoir prochainement »).

L'audience a eu lieu mardi 19 avril, non pas auprès du ministre en personne, mais auprès de son conseiller « retraite et protection sociale » assisté d'une conseillère technique « protection sociale ».

Les organisations ont parlé de la baisse régulière du pouvoir d'achat des retraités notamment due à la forte augmentation des dépenses contraintes dans leur budget, des basses pensions en particulier celles des femmes et rappelé leur revendication d'aucune pension inférieure au SMIC net et demandé si le gouvernement envisageait de donner un « coup de pouce » à la revalorisation des pensions.

Pour notre interlocuteur,

« le pouvoir d'achat des retraités est maintenu grâce au mécanisme actuel de revalorisation des pensions. L'indexation sur les salaires entraîne une baisse des pensions quand les salaires baissent, comme en 2009 (!!!).

- La France est le seul pays au monde où le niveau de vie des retraités est supérieur à celui des actifs (!!!) Il a insisté sur la qualité de nos régimes de retraite en comparaison avec ceux des pays étrangers, la Grande-Bretagne notamment (!!!)

-La part des dépenses contraintes n'est pas plus forte chez les retraités, au contraire. Par exemple beaucoup d'entre eux ne paient pas de loyer parce qu'ils sont propriétaires de leur logement.

- Le minimum vieillesse vient d'être revalorisé et la promesse de l'augmenter de 25% en 5 ans est tenue. Cependant il est exact qu'il vaut mieux augmenter les droits à pension que les minima sociaux, comme l'assurance de percevoir 85% minimum du SMIC pour une carrière complète, disposition qui n'existait pas avant ce gouvernement.

-Le minimum contributif rétablit en partie l'équilibre entre les pensions des hommes et les pensions des femmes, comme l'assurance vieillesse des parents au foyer d'ailleurs. Et le minimum contributif a été réévalué.

-Le véritable problème reste les écarts salariaux entre hommes et femmes.

Le nouveau calcul du montant garanti dans la Fonction publique est une mesure de justice (!)

-Ceux qui perçoivent aussi une « grosse » retraite dans le secteur privé ne pourront plus le percevoir (!)

-Et enfin le dernier motif de satisfaction, c'est le calcul des retraites des polypensionnés dans chacun des régimes où ils ont cotisé et non pas dans un seul en regroupant les durées de cotisation. Leur retraite globale est meilleure.

En conclusion, le pouvoir d'achat des retraités est maintenu, les petites pensions ont été augmentées. (pour le conseiller petites pensions et minima sociaux, c'est pareil au grand dam des organisations syndicales !), il n'y a donc pas de « coup de pouce » à espérer »

**L'avis de la FGR : Vision déformée de la réalité, cynisme ?
Un peu des deux sans doute !**